

LE SÉNAT

Le jeudi 29 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION, IMPRESSION EN ANNEXE ET ADOPTION DU
PREMIER RAPPORT

L'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

Je demande que ce rapport figure en annexe aux *Procès-verbaux du Sénat* et aux *Débats du Sénat* d'aujourd'hui et qu'il fasse désormais partie intégrante de nos comptes rendus permanents.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le texte du rapport figure à l'annexe «A» à la page 78.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand procéderons-nous à l'étude de ce rapport?

Le sénateur LeBlanc: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)f), je propose que le rapport soit adopté maintenant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION DÉFENSE NATIONALE

AUTORISATION AUX COMITÉS DE SIÉGER PENDANT LES
AJOURNEMENTS DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)i) du Règlement, propose:

Que, pour la durée de la présente session, le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, ainsi que le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain, vendredi 30 décembre 1988, à treize heures.

(La motion est adoptée.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGTIÈME CONFÉRENCE DE SOFIA, EN BULGARIE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Nurgitz, attirant l'attention du Sénat sur la quatre-vingtième Conférence interparlementaire, tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988.—(*L'honorable sénateur Neiman*).

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, l'Union interparlementaire s'intéresse depuis longtemps déjà à la question des droits de la personne, dont s'occupe régulièrement son comité des questions parlementaires, juridiques et des droits de l'homme. Les honorables sénateurs se souviendront que, dans leurs interventions d'hier, nos collègues, les sénateurs Nurgitz et Bosa, ont souligné que les droits de la personne constituaient encore l'un des principaux sujets examinés à la Conférence de Sofia en septembre dernier.

Comme ceux d'entre vous qui ont été délégués à des réunions de l'UIP le savent, il y a également un comité spécial chargé d'étudier les violations des droits des parlementaires et qui oeuvre de façon tout à fait indépendante au sein de l'organisation. Ce comité spécial a vu le jour après que divers membres du comité permanent dont je viens de parler eurent soulevé d'innombrables cas de violations des droits de la personne. L'UIP a alors eu l'idée de participer plus activement à la défense des droits de la personne et de faire quelque chose de constructif en vue d'atténuer ce problème.

Le Canada peut être fier du travail de ses délégations successives qui ont vu à ce que cette idée devienne réalité. Deux anciens présidents et chefs distingués du groupe canadien, l'honorable Gordon Fairweather, C.P., et l'honorable Robert Stanbury, C.P., frère de notre collègue au Sénat, ont participé aux débats.

Notre principal défi s'est posé à la conférence de Mexico, au printemps de 1976. J'avais initialement présenté une résolution qui demandait la création d'un comité chargé d'étudier des cas précis de violation des droits individuels au sens général. Mais nous nous sommes heurtés à la vive opposition des États communistes du bloc soviétique, qui ont soutenu que ce serait faire double emploi avec d'autres tribunaux en existence, d'où dépenses inutiles pour l'Union et d'autres pays, par exemple